



République française  
Département des Vosges  
Commune de Montmotier

#### Nombre de conseillers

- En exercice 6
- Présents 6
- Votants 6
- Absents 0
- Exclus 0

Date de convocation : vendredi 04 mars 2022

Date d'affichage : vendredi 11 mars 2022.

Le dix mars deux mil vingt-deux, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Montmotier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre POIROT, Maire

#### Etaient présents :

Mesdames Anne Marie LHUILLIER et Raymonde POIROT.  
Messieurs Bruno JOLLY, Jean-Pierre POIROT et Maxime ZIELONY

Procuration : néant

### Délibération N°02/2022 DELIBERATION MODIFICATIVE N°1 EXERCICE 2021

Afin de régulariser un dépassement de crédits au chapitre 65, il convient de réaliser les mouvements de crédits suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615231 : Voirie	111.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	111.00 €	
D 6531 : Indemnités élus		111.00 €
TOTAL D 65 : autres charges gestion courante		111.00 €

**Adopté à l'unanimité par le Conseil municipal.**

JEAN PIERRE POIROT  
2022.03.11 16:59:07 +0100  
Ref:20220311\_153802\_1-1-O  
Signature numérique  
le Maire

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture d'Epinal le  
Publié ou notifié le